

Dossier suivi par  
Annie Landaud  
IEN – IO  
Oliver GROMY  
IEN - ASH

Mel : ce.iio49@ac-nantes.fr  
Ref : IEN -IO/AB/2016.01

Cité Administrative  
15 bis rue du Petit-Thouars  
49047 ANGERS Cedex

Angers, le 10 décembre 2016

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur académique  
des services de l'Education nationale  
de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Principaux  
Mesdames et Messieurs les Proverseurs  
Mesdames et Messieurs les Directeurs de C.I.O.  
Mesdames et Messieurs les enseignants référents  
Madame ROLLET, Médecin conseillère technique

**Objet** : Elèves de 3<sup>ème</sup> en situation de handicap.

**Réf.** : circulaire n°2016-186 du 30 novembre 2016

L'orientation des élèves de 3<sup>ème</sup> en situation de handicap retient toute notre attention. Ces élèves doivent être accueillis dans les formations qui correspondent à leur demande (ou à celle de leur famille) et à leurs possibilités. En conséquence, je vous demande de bien vouloir élaborer pour chacun de ces élèves un projet de formation issu du parcours Avenir. Une **équipe de suivi de la scolarisation**, organisée par l'enseignant référent, émettra un avis sur ce projet.

S'il s'agit d'un projet d'orientation vers un C.A.P. ou un Bac Pro, il importe que le **document départemental « Préparation, mise en œuvre et bilan d'un mini-stage en lycée »** (version de novembre 2016) soit exploité pour la saisie des informations de candidature sur AFFELNET. Les éléments des « **bilans des périodes de stage en milieu professionnel** » (version de novembre 2016) sont également à prendre en compte<sup>1</sup>.

Ces documents devront me parvenir au plus tard le **7 avril 2017** (DSDEN du Maine-et-Loire - secrétariat IEN-IO : [ce.iio49@ac-nantes.fr](mailto:ce.iio49@ac-nantes.fr)). Ils seront en effet étudiés au sein d'un groupe départemental chargé de rendre un avis sur des projets d'orientation spécifiques.

L'**application de réservation en ligne de mini-stages** est à votre disposition à l'adresse : <http://formationpro-public-49.ac-nantes.fr/01ministage/>

Je vous rappelle que seule la CDAPH est autorisée à se prononcer sur les décisions d'orientation relatives au dispositif Ulis LP<sup>2</sup>.

Assuré de votre vigilance aux besoins particuliers des élèves concernés, je vous remercie à l'avance de votre implication pour la réussite de l'élaboration de leur projet de formation.

L'Inspecteur d'académie



Benoît DECHAMBRE

<sup>1</sup> Supports téléchargeables sur le site de la DSDEN de Maine-et-Loire :

<http://www.ia49.ac-nantes.fr/informations-pratiques/adaptation-scolaire-et-scolarisation-des-eleves-handicapes/stage-orientation-des-eleves-632651.kjsp?RH=ASH49>

<sup>2</sup> « Guide des pièces à fournir » téléchargeable sur le site de la MDA de Maine-et-Loire :

[http://www.mda.maine-et-loire.fr/fileadmin/mda/documents/guides\\_annuaires/piece\\_a\\_fournir\\_janv\\_2016.pdf](http://www.mda.maine-et-loire.fr/fileadmin/mda/documents/guides_annuaires/piece_a_fournir_janv_2016.pdf)